

PROGRAMMATION
2013

CURSUS MÉTIER CERTIFIANT

Responsable service urbanisme

10 JOURS DE FORMATION • 70 HEURES

 Programmation 2013

Réf. CURS1311

Paris : du 17/09 au 15/11

St-Denis de la Réunion : du 04/11 au 15/11

Fort-de-France : du 30/09 au 11/10

Objectif

- Développer la compétence professionnelle du métier de responsable de service urbanisme.

Intervenants

- **Patrice COSSALTER**, avocat, formateur expert, spécialiste de la commande publique, Cabinet Légitima
- **Florence DIDAY**, avocate à la cour, spécialiste des questions d'urbanisme au sein de la société d'avocats Légitima Sud à Aix-en-Provence

LES + DU CURSUS :

- Une formation courte compatible avec la poursuite d'une activité professionnelle
- Une formation opérationnelle et professionnalisante débouchant sur la délivrance d'un certificat



Pour aller plus loin :

- Des formations sur l'Urbanisme et l'aménagement
- 13 autres Coursus métiers certifiants

<http://formation.territorial.fr>



Programmation 2013

Paris :

du 17/09 au 15/11

St-Denis de la Réunion :

du 04/11 au 15/11

Fort-de-France :

du 30/09 au 11/10

CURSUS MÉTIER CERTIFIANT

Responsable service urbanisme

Détail de la formation

Module 1 (1 jour)

Les autorisations d'urbanisme

- Le champ d'application des autorisations d'urbanisme
- Le regroupement des procédures de délivrance des autorisations d'urbanisme
- Les décisions relatives aux autorisations d'urbanisme
- La mise en œuvre des autorisations d'urbanisme
- Le certificat d'urbanisme

Module 2 (1 jour)

Les documents d'urbanisme

- La règle de la constructibilité limitée
- La carte communale
- Le plan local d'urbanisme
- Le schéma de cohérence territoriale
- Les programmes locaux de l'habitat
- Le plan de déplacement urbain
- Les autres documents d'urbanisme

Module 3 (1 jour)

Le plan local d'urbanisme

- Définition
- Élaboration
- Évolution
- Contenu
- Effets

Module 4 (1 jour)

Les opérations d'aménagement

- La notion d'opération d'aménagement

- Les règles communes
- Réalisation de l'opération d'aménagement
- Le financement de l'opération

Module 5 (1 jour)

La zone d'aménagement concertée

- Définition et périmètre
- Procédure de création
- Réalisation et modification
- Effets de la création de la ZAC
- Fin de la ZAC

Module 6 (1 jour)

Le lotissement et le permis de construire valant division

- Définition
- Permis d'aménager/permis de construire
- Règlement et cahier des charges
- Réalisation et modification du projet
- Achèvement du projet

Module 7 (1 jour)

Les conventions d'aménagement

- Définition et cadre juridique
- Passation
- Contenu du contrat
- Exécution de la convention

Module 8 (1 jour)

Le contentieux de l'urbanisme

- Rappel des principes gouvernant le contentieux administratif

- Le contentieux de l'excès de pouvoir
- Les particularités du déferé préfectoral
- Le contentieux de l'urgence
- Le plein contentieux de l'urbanisme
- Le contentieux civil de l'urbanisme
- Le contentieux pénal de l'urbanisme

Module 9 (1 jour)

L'expropriation pour cause d'utilité publique

- Rappel du contexte juridique
- Les conditions de mise en œuvre de l'expropriation
- La procédure d'expropriation
- Les régimes spéciaux d'expropriation

Module 10 (1 jour)

Le droit de préemption

- L'instauration du droit de préemption
- L'exercice du droit de préemption
- Le droit de préemption commercial

Soutenance

Examen de fin de cursus – Remise du certificat

- Une journée d'examen composée d'une soutenance orale.

Les modalités de validation du certificat

- Le certificat sera remis aux participants ayant suivi la totalité du programme et ayant résolu le cas pratique de fin de cursus.
- La soutenance se fera devant un jury mixte.



Plus d'information ? Tél. : 04 76 65 84 40 • Fax : 04 76 65 79 98 • E-mail : cursus@territorial.fr

Fiche d'inscription* à retourner par fax au 04 76 65 79 98

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail (obligatoire) :

Collectivité territoriale de rattachement :

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente applicables aux formations (disponibles dans notre catalogue et sur notre site Internet <http://formation.territorial.fr>) et les accepter sans réserve.

TERRITORIAL S.A.S - Capital 7.325.000 € - Siret 404 926 958 00020 (R.C.S Paris) - Code APE 5813Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 28 404 926 958
58 cours Bequart Castelbon - BP 215 - 38506 Voiron Cedex - Téléphone : 04.76.65.71.36 - Fax : 04.76.05.01.63 - Internet : <http://www.territorial.fr>

*Vaut convention de formation simplifiée

CURS1311	Paris	St-Denis de la Réunion	Fort-de-France
10 jours	2 ^e session	session unique	session unique
Module 1	17/09	04/11	30/09
Module 2	18/09	05/11	01/10
Module 3	19/09	06/11	02/10
Module 4	20/09	07/11	03/10
Module 5	16/10	08/11	04/10
Module 6	17/10	11/11	07/10
Module 7	18/10	12/11	08/10
Module 8	13/11	13/11	09/10
Module 9	14/11	14/11	10/10
Module 10	15/11	15/11	11/10
Soutenance	16/12		
Tarif HT	5 900 €	6 900 €	

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité